

**4127 - Subventions aux associations
pour la prévention médico-sociale**

**Répartition de l'enveloppe de fonctionnement en
faveur d'actions dans le domaine médico-social**

Rapport n° CP/2012/942

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aide à la personne

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations oeuvrant dans le domaine de la prévention médico-sociale.

J'ai l'honneur de vous soumettre diverses demandes de subventions de fonctionnement en faveur des associations figurant dans le tableau joint en annexe. Ces demandes ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission des solidarités lors de sa réunion du 15 novembre 2012. Le montant total de l'aide attribuée s'élève à 5 630 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15227	65-6574-42	132 000,00 €	44 200,00 €	5 630,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 5 630 € aux bénéficiaires figurant au tableau annexé.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL